

10500/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 juillet 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie

E 14143



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 juillet 2019
(OR. en)

10500/19

SOC 507
EMPL 394

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres ainsi que les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019¹, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté deux candidatures pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.

Article premier

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la période prenant fin le 31 mars 2023:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Pays	Membre	Membre suppléant
Lituanie	M. Marius ABLAČINSKAS	M. Danukas ARLAUSKAS

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
